

Carol-Anne Lebel - Correspondance pour madame la présidente Diane Poitras

De : Eric Tessier / Maire <maire@stmicheldebellechasse.ca>
À : cai communications <cai.communications@cai.gouv.qc.ca>
Date : 2020-05-29 14:19
Objet : Correspondance pour madame la présidente Diane Poitras
Cc : "<dg@stmicheldebellechasse.ca>" <dg@stmicheldebellechasse.ca>
Pièces jointes : CAI-madame Poitras-SMB.pdf; image002.png

Bonjour,

Vous trouverez incluse une correspondance pour madame la présidente Diane Poitras.

Veillez faire suivre s.v.p. et nous confirmer sa réception

Nos salutations les meilleures

Éric Tessier, LL.B.
Maire et Responsable de l'accès à l'information.

Saint-Michel-de-Bellechasse, ce 27 mai 2020

PAR COURRIEL

Commission d'accès à l'information du Québec
À l'attention de Madame Diane Poitras, présidente
Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec QC G1R 5S9

Objet : Correspondance de la présidente du CAI du 21 mai 2020

Madame la présidente,

J'accuse réception de votre correspondance du 21 mai dernier à l'égard de l'absence de réponse de la part de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse à diverses demandes d'accès à l'information qui lui sont transmises. Bien que la municipalité a dû gérer un nombre particulièrement élevé de demandes dû à une incompréhension de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la loi s'applique seulement aux documents « détenus » par la municipalité), nous avons malgré tout répondu à l'ensemble des demandes.

Je suis donc quelque peu surpris d'apprendre qu'il y ait 6 demandes de la CAI dont nous n'avons pas donné suite. Nous en sommes désolés, car ce n'est pas la directive qui a été donnée à la municipalité. Je dois par contre, sans vouloir excuser les retards, vous souligner que la municipalité fut sans directeur général permanent entre la fin juin 2019 et le début décembre 2019; que la municipalité n'avait pas transmis à la CAI la modification du responsable de l'accès à l'information de la municipalité; que la municipalité fut sans adjointe administrative de la fin mai 2019 au début septembre 2019; que la municipalité fut aussi ciblée pour de possibles tentatives d'intrusion sur notre réseau informatique durant le second semestre de 2019; et que la gestion des courriels au sein de l'administration municipale fut déficiente au cours de l'année 2019.

... 2/

Bureau de la Mairie


Par contre, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice générale en décembre 2019, plusieurs changements de culture, d'organisation du travail et de gestion interne ont eu lieu et se poursuivent tout au cours de l'année actuelle afin de se conformer entièrement aux exigences réglementaires et législatives incombant à une organisation municipale, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q. chapitre A-2.1).

Afin de remédier rapidement à la situation, vous serait-il possible de nous transmettre à nouveau les correspondances de la Commission à l'égard de 5 des 6 dossiers en rubrique afin que nous puissions y donner suite rapidement et surtout afin que nous puissions comprendre ce qui s'est passé dans le processus? Je n'ai aucune trace de ces demandes.

Toutefois, pour le dossier 1022050-J [*Christian Laurendeau c. Municipalité de Saint-Michel de Bellechasse*], nous avons fermé le dossier suite à la transmission des documents demandés et le travail collaborateur de madame Mona Côté de la CAI à cet égard. Selon une correspondance de Me Karen Mbatika de la CAI, la demande de révision au dossier par le demandeur est encore ouverte. Nous attendons la suite des procédures de la part de la CAI.

Vous pouvez être assurée que nous poursuivons la mise en place de mesures efficaces et efficaces afin de répondre avec diligence à toute demande d'accès à l'information selon les délais impartis.

Espérant le tout conforme et dans l'attente des dossiers en suspens, veuillez agréer madame la présidente, l'expression de sentiments les meilleurs.


Eric Tessier, LL.B., maire

Responsable de l'accès à l'information de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

c. c. Madame Caroline Nadeau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse